

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 03 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/136

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
	En exercice :	35
	Présents	31
27/06/2024	Représentés :	4
	Votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE TROIS JUILLET, A VINGT HEURES HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 27 juin 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADÉ Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
Mme MARMECHE Christiane ayant donnée pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
Mme MENEY Maryse ayant donnée pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240703-DEL2024-136-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/136

Convention de mise à disposition de composteurs
au sein de l'école *Flammarion*.

Rapporteur : Monsieur Quentin DUFOUR, Adjoint à la Maire délégué au Développement Durable

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que le *Syndicat Emeraude*, compétent en matière de collecte et de traitement des déchets, mène dans ce cadre une politique de réduction des déchets ;

CONSIDÉRANT que le *Syndicat Emeraude*, compétent en matière de collecte et de traitement des déchets, mène dans ce cadre une politique de réduction des déchets ;

l'intérêt manifesté par l'école *Flammarion* de mettre en place le compostage des biodéchets au sein de son service de restauration scolaire ;

Après avis Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 20 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

↳ **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de partenariat entre la ville d'Eaubonne, le *Syndicat Emeraude* et l'école *Flammarion* (cf. annexe)

↳ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**



Quentin DUFOUR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

Karima BENTOUT
DGA Ressources

Lyllian SÉNÉCHAL
Directeur Général des Services

Hôtel de Ville

1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240703-DEL2024-136-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire